Département du Bas-Rhin

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Accusé de réception en préfecture
067-200067783-20201029-201029D1-9-DE
Date de télétransmission : 04/11/2020
Date de réception préfecture : 04/11/2020

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 43 + 13 Pouvoirs
suppléant : 1

Secrétaire de séance : Mme D. HAMM

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM., B. SCHAFF, D. ETTER, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, MM. M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, H. DOEPPEN, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J. M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. S. FERTIG, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - suppléante - , MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, M. C. DORSCHNER, Mme C. DOERFLINGER.

EXCUSES : MM. M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, Mme E. BECK - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, M. J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. H. DOEPPEN -, MM. C. WINDSTEIN, D. BURRUS - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à Mme C. KISTER -, MM. P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. F. GERBER -, Mme F. BOURJAT, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes V. RUCH - Pouvoir à M. P. MICHEL -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER.

Délibération n°1.9 : Acceptation d'un fonds de concours de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf pour les investissements réalisés en 2018 en matière d'éclairage public

Rapporteur : M. R. SCHMITT

Vu l'alinéa V de l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les investissements mentionnés ci-dessous réalisés par la Communauté de Communes en matière d'éclairage public en 2018 dans la commune d'Obermodern-Zutzendorf,
Vu la délibération n° 7 du Conseil communautaire du 27/05/09,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* d'ACCEPTER de la Commune d'Obermodern-Zutzendorf un fonds de concours d'un montant de 16 701,55 € pour les investissements que la Communauté de Communes y a réalisés en 2017 en matière d'éclairage public ;

* de PRECISER que le plan de financement de ces investissements est le suivant :

- Investissements suite à sinistre :
  - Dépenses H.T. : luminaire sur console remplacé par luminaire sur mât rue du sable : 2 906,00 €
  - Recettes :

▪ Assurance :	452,22 €	15,56 %
▪ Communauté de Communes :	1 226,89 €	42,22 %
▪ Commune d'Obermodern-Zutzendorf :	1 226,89 €	42,22 %
Total :	2 906,00 €	100,00 %

- Autres investissements :
  - Dépenses H.T. :

▪ Opération groupée LED :	37 584,44 €
▪ emplacement d'une console par un mât :	1 866,30 €
	39 450,74 €

- Recettes :
  - TEPCV : 8 501,41 € 21,55 %
  - Communauté de Communes : 15 474,67 € 39,225 %
  - Commune d'Obermodern-Zutzendorf : 15 474,66 € 39,225 %

  ---------- ----------

  Total : 39 450,74 € 100,00 %

Soit un fonds de concours total de 1 226,89 € + 15 474,66 € = **16 701,55 €**

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,
Le Président